

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Emissions et cotations

### Valeurs françaises

**SOFPIERRE**

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable  
Siège social : 303, square des Champs-Elysées, 91026 Evry-Courcouronnes  
351 552 609 R.C.S. Evry

Société Civile faisant offre au public, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par le Code Monétaire et Financier, par le Règlement Général de l'AMF et par tous les textes subséquents et par les statuts de la société.

**Capital statutaire maximum** : 60.000.000 Euros

**Capital social au 31 décembre 2020** : 29.914.816 Euros

**Siège social** : 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex

**Immatriculation** : RCS Evry D 351 552 609

**Durée de la société** : 99 ans

**Objet social** : la Société Sofipierre a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

**Responsabilité des associés à l'égard des tiers** : Conformément à l'article L.214-89 du Code Monétaire et Financier, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 8 des statuts, la société de gestion a décidé de modifier comme suit le prix de la part :

**Nouveau prix de souscription de la part**

Les parts sont émises au nouveau prix de 630 € se décomposant en :	
Nominal	152,00 €
Prime d'émission (dont 63 € HT, soit 75,60 € TTC, soit 10 % au titre de la commission de souscription)	478,00 €
<b>Nouveau prix de souscription (net de tous autres frais)</b>	<b>630,00 €</b>

**Nouveau prix de retrait de la part**

Le nouveau prix de retrait s'établit à 567 € se décomposant en :	
Prix de souscription	630,00 €
Commission de souscription de 10 %	-63,00 €
<b>Nouveau prix de retrait</b>	<b>567,00 €</b>

Date d'effet : **13 septembre 2021**

La note d'information prévue par les articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 20-02 en date du 27 novembre 2020. Elle a été actualisée en date du 13/09/2021.

Cette note d'information est disponible sur simple demande auprès de SOFIDY, 303 square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex ou par téléphone au 01.69.87.02.00 ou sur le site internet [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com) rubrique « Documentation ».

